

Papouasie-Nouvelle-Guinée

Début du procès sur la mine de nickel de Ramu qui doit décider si les déchets de la mine peuvent être déversés dans la mer



Le 7 février 2011 est le jour de l'ouverture d'un procès qui permettra de déterminer si une société minière chinoise peut déverser les déchets de sa mine de nickel de Ramu et de raffinage dans la mer de Bismarck.

Les plaignants dans le cas sont des résidents autochtones des communautés côtières dont la vie et les moyens de subsistance dépendent de la mer. Ils fondent leurs arguments sur les lois qui garantissent leurs droits en tant que propriétaires fonciers et de fournir des protections pour les ressources marines de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Le projet de rejet se ferait dans le Triangle de corail, qui a la plus grande diversité de vie marine de la planète. Un millier de propriétaires côtiers ont demandé à la Cour pour leur permettre de joindre les trois plaignants qui demandent une injonction permanente contre le rejet des déchets miniers dans la mer.

Source : Cultural Survival

Date: 02/09/2011